

N° 153

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1995.

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE, *modifiant la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale.)

*L'Assemblée nationale a adopté avec modifications en deuxième lecture le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10ème législ.) : Première lecture : 2179, 2240 et T.A. 407.  
Deuxième lecture : 2369, 2418 et T.A. 441.

Sénat : Première lecture : 14, 60 et T.A. 34 (1995-1996)

---

Professions juridiques et judiciaires.

---

Art. 3.

Dans le dernier alinéa de l'article 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 précitée, les mots : « quatre ans » sont remplacés par les mots : « cinq ans ».

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1995.*

*Le Président,*  
*Signé : PHILIPPE SÉGUIN.*

